

Séance
extraordi-
naire du 18
février 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-HUITIÈME
(18^e) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MIL TREIZE (2013) À COMPTER
DE 20H30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soient messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Est également présent, monsieur Daniel Ménard de la Télévision de La Mitis.

13.02.75

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

13.02.76

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Autorisation d'inscription aux Assises 2013 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Adoption de règles régissant le fonctionnement du comité conseil « Revitalisation Mont-Joli ».

5. Autorisation de participation à une publicité de l'Association touristique de la Gaspésie (ATR).

FINANCES

6. Autorisation de paiement des quotes-parts à la MRC de La Mitis pour la somme totale de 996 222,88 \$.
7. Autorisation de versement de dons.
8. Renouvellement d'adhésion à l'Ordre des CPA du Québec pour monsieur Steve Corneau, CPA, directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

9. Confirmation du statut d'employée permanente de madame Aurélie Côté-Proulx.
10. Autorisation de formation au directeur général.
11. Autorisation de formation à la secrétaire et au président d'élection.
12. Autorisation de formation au directeur des communications et greffier.
13. Autorisation d'embauche au service des travaux publics.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

14. Autorisation d'embauche pour une formation en soins immédiats et premiers secours.
15. Ratification d'application d'une tarification spéciale pour le Stade du Centenaire –Tournoi adulte Optimiste.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Participation de la Ville de Mont-Joli au programme « Changez d'air ».

TRAVAUX PUBLICS

17. Autorisation de paiement à la firme BPR-Infrastructure inc. pour des études ainsi que des plans et devis dans le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.
18. Autorisation de paiement du décompte progressif # 13 pour le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage et de la réfection des services sur l'avenue Des Fusiliers.
19. Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égouts (réservoir d'eau potable).
20. Adjudication d'un contrat pour le remplacement d'une fenêtre de la salle St-Jean-Baptiste.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

21. Adoption de règles régissant le fonctionnement du comité d'embellissement de la Ville de Mont-Joli.

22. Adoption du règlement 2013-1299 modifiant le règlement 2001-1011 relatif au Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

AFFAIRES NOUVELLES

23. Période de questions.

24. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

13.02.77 AUTORISATION D'INSCRIPTION AUX ASSISES 2013 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Montréal les 9, 10 et 11 mai 2013. Le tarif est de 895 \$ par personne et cette dépense est prévue au budget.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.02.78 ADOPTION DE RÈGLES RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSEIL « REVITALISATION MONT-JOLI »

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le document *CC-Revitalisation Mont-Joli 2013* établissant les règles qui encadrent les opérations du comité conseil sur la revitalisation commerciale, industrielle, culturelle et touristique de la Ville de Mont-Joli.

13.02.79 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE PUBLICITÉ DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA GASPÉSIE (ATR)

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la Ville de Mont-Joli à une publicité dans le Guide touristique de l'ATR Gaspésie 2013-2014. Les coûts pour un tiers (1/3) de page sont de 1 715 \$, plus les taxes, pour une distribution de 170 000 copies tant en version anglaise que française au Québec et hors Québec. L'engagement de la Ville est conditionnel à celui de ses deux (2) partenaires à savoir Lelièvre Karting et Les Ateliers Plein Soleil, chacun contribuant à part égale. Cette dépense est prévue au budget 2013.

FINANCES

13.02.80 AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DE LA MITIS POUR LA SOMME TOTALE DE 996 222,88 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 996 222,88 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements soit :

À la réception de la contrepartie	67 636,00 \$
Le 15 mars 2013	346 272,96 \$
Le 15 juin 2013	303 070,13 \$
Le 15 septembre 2013	<u>279 243,79 \$</u>
	<u>996 222,88 \$</u>

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser les paiements des quotes-parts ci-haut mentionnées de l'année 2013 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis selon l'échéancier. Cette contribution financière est consentie en retour des services suivants dispensés par la MRC :

- Administration et service de l'aménagement,
- Cour municipale,
- Centre de tri et de récupération Matapédia - Mitis,
- Développement économique,
- Transport collectif et adapté,
- Enfouissement des matières résiduelles,
- Sécurité civile,
- Incendie,
- Inforoute,
- Éco-centre.

13.02.81 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONNS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Événement	Montant
SADC de La Mitis Le mercredi 20 mars 2013	Souper-échange « Bon climat des affaires »	350 \$
École du Mistral Le 6 avril 2013	Finale régionale Secondaire en spectacle	100 \$
Fondation du CSSS de La Mitis	Collecte de fonds 2013	250 \$

13.02.82 RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'ORDRE DES CPA (COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS) DU QUÉBEC POUR MONSIEUR STEVE CORNEAU, CPA, DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 989,14 \$, taxes incluses, à titre de cotisation 2013 à l'Ordre des CPA du Québec, et ce, conformément à l'article 9.05 de la *Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli*. Le conseil autorise également le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle au montant de 54,50 \$, taxes incluses.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13.02.83 CONFIRMATION DU STATUT D'EMPLOYÉE PERMANENTE DE MADAME AURÉLIE CÔTÉ-PROULX

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le statut d'employée permanente pour madame Aurélie Côté-Proulx, monitrice à la piscine Gervais-Rioux. Au terme de la période de probation de 120 heures prévue à la convention collective pour les employés de la piscine, madame Côté-Proulx a fait l'objet d'une évaluation positive.

13.02.84 AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, monsieur Joël Harrisson, à participer à une formation offerte par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) les 21 et 22 mars prochain à Rimouski. La formation porte sur les enjeux et les grands défis des gestionnaires municipaux. Le tarif de l'inscription de 465 \$, plus les taxes, comprend les dîner. Le conseil accepte le remboursement des frais de transport. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

13.02.85 AUTORISATION DE FORMATION À LA SECRÉTAIRE ET AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire ainsi que le président d'élection, soit madame Kathleen Bossé et monsieur Yves Sénéchal, à participer à une formation offerte par Le Directeur général des élections du Québec (DGE) les 8 et 9 mai prochain à Québec. L'inscription à l'activité est gratuite et le conseil accepte le remboursement des frais de d'hébergement, de transport et de restauration. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

13.02.86 AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET GREFFIER

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des communications et greffier de la Ville, monsieur Yves Sénéchal, à participer à une formation intitulée « Influencer par les habiletés politiques » offerte par la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) le 1^{er} mars prochain à Lévis. Le conseil accepte le paiement des frais d'inscription de 505 \$, plus les taxes, de même que le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

13.02.87 AUTORISATION D'EMBAUCHE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yoland Gauthier a occupé occasionnellement le poste de « Mécanicien 2 » depuis le mois d'août 2010;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 25 janvier 2012, monsieur Gauthier occupe le poste temporairement dépourvu de « Mécanicien 2 » au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gauthier détient un diplôme professionnel en soudage-montage;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gauthier présente une expérience de 16 ans, soit de 1994 à 2010, en entretien de machinerie lourde, expérience acquise au sein de l'entreprise SIGMA;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gauthier a suivi à ses frais la formation de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin d'obtenir une attestation d'inspecteur dans le cadre du programme d'entretien préventif;

CONSIDÉRANT QUE la SAAQ lui a remis une certification officielle reconnaissant sa compétence pour appliquer le programme d'entretien préventif à titre de mécanicien camions;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gauthier possède les exigences du poste « Mécanicien 2 » telles qu'affichées en termes d'expérience et reconnaissance de compétence de la SAAQ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Yoland Gauthier à titre de « Mécanicien 2 » au service des travaux publics. Monsieur Gauthier bénéficiera d'une période de formation et d'essai de 30 jours tel que prévu à la convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.02.88 AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR UNE FORMATION EN SOINS IMMÉDIATS ET PREMIERS SECOURS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Katie Duhamel pour une formation en soins immédiats et premiers secours de huit (8) heures qui aura lieu le 2 mars 2013. Madame Duhamel détient une formation accréditée par la Fondation des maladies du cœur. Sa rémunération totale sera de 200 \$ soit un tarif horaire de 25 \$.

13.02.89 RATIFICATION D'APPLICATION D'UNE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LE STADE DU CENTENAIRE –TOURNOI ADULTE OPTIMISTE

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Mont-Joli présentait son Tournoi de hockey adulte annuel du 22 au 26 janvier 2013 au profit des organismes mineurs de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Lavoie, membre du comité organisateur, a transmis à la Ville une demande de tarification spéciale pour l'utilisation du Stade du centenaire en raison du fait que les profits générés par cette activité sont destinés entièrement à la collectivité;

CONSIDÉRANT QU'une telle initiative a déjà reçu l'appui des membres du conseil au cours des années précédentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'une tarification spéciale au Club Optimiste de Mont-Joli, organisateur d'un tournoi de hockey adulte qui était présenté du 22 au 26 janvier 2013 au Stade du Centenaire, à savoir :

- facturation applicable aux organismes mineurs (45\$/heure),
- 25 \$ / l'heure, si l'on déroge à l'horaire des employés du Stade.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.02.90 PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR »

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, a lancé le programme CHANGEZ D'AIR en juillet 2012 à l'intention des consommateurs désireux de remplacer leur vieil appareil au bois non-certifié par un appareil plus performant ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire adhérer à ce programme dans l'optique d'une plus grande sécurité en matière d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes dont la demande sera acceptée par l'AQLPA pourront obtenir un incitatif financier qui prendra la forme d'un paiement en argent versé directement par l'AQLPA ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte de majorer de 100 \$ la somme consentie aux citoyens retenus par l'Association, et ce, pour les quinze (15) premiers demandeurs ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville adhère au programme CHANGEZ D'AIR de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). Le conseil autorise également le versement d'une somme de 100 \$ aux quinze (15) premiers citoyens dont la demande aura répondu aux critères dudit programme pour l'exercice financier 2013 (montant maximum de 1 500 \$). Les personnes intéressées doivent composer sans frais le 1 855 702-7573 ou, par courriel, info@changezdair.org.

TRAVAUX PUBLICS

13.02.91

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME BPR-INFRASTRUCTURE INC. POUR DES ÉTUDES AINSI QUE DES PLANS ET DEVIS DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR-Infrastructure inc. a présenté la facture 150 317 15 au montant de 6 193,40 \$, plus les taxes, pour la réalisation d'études ainsi que de plans et devis dans le projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme BPR-Infrastructure inc. d'un montant total de 6 193,40 \$, plus les taxes. Ces travaux sont financés par le remboursement de la taxe sur l'essence (programme TECQ 2010-2013).

13.02.92

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 13 POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE ET DE LA RÉFECTION DES SERVICES SUR L'AVENUE DES FUSILIERS

CONSIDÉRANT QUE la firme « Construction B.M.L. / Division Sintra Inc. » a présenté à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, maître d'œuvre du projet, le décompte progressif # 13 concernant le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage ainsi que la réfection des services sur l'avenue des Fusiliers;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte correspond aux travaux complétés pour la période du 24 novembre 2012 au 1^{er} février 2013;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 5% doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 13 à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage au montant de 964,51 \$, taxes nettes, ledit montant se répartissant ainsi :

- Ville de Mont-Joli : 885,48 \$, plus taxes
- Ville de Mont-Joli (PIQM) : 0 \$, plus taxes
- Ville de Mont-Joli (Fusiliers - PIQM) : 0 \$, plus taxes

13.02.93

DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit procéder au remplacement de son réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égouts en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* doit être adressée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);

CONSIDÉRANT QU'une fois les travaux achevés, la Ville de Mont-Joli doit transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville présente la demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour les travaux d'aqueduc et d'égouts;
- **QUE** la firme Dessau inc. soit mandatée pour préparer la demande d'autorisation au MDDEFP;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre audit ministère une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli assume les frais de 548 \$ relatifs à la présente demande.

13.02.94

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT D'UNE FENÊTRE DE LA SALLE ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'une fenêtre au sous-sol de l'édifice du 251, avenue Sanatorium soit la salle Saint-Jean-Baptiste, propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont présenté une proposition, à savoir :

- Groupe April Signature : 1 350,45 \$, taxes incluses
- Vitrierie Mont-Joli inc. : 1 492,11 \$, taxes incluses
- Construction Claude Fournier et Fils Ltée : 1 534,92 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur à l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à Groupe April Signature le contrat pour le remplacement d'une fenêtre au sous-sol de la salle Saint-Jean-Baptiste, et ce, au montant de 1 350,45 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget 2013 de la Ville de Mont-Joli.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13.02.95 ADOPTION DE RÈGLES RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le document *CE-Mont-Joli 2013* établissant les règles qui encadrent les opérations du comité d'embellissement de la Ville de Mont-Joli.

13.02.96 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2013-1299 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-1011 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté, en vertu des articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement créant un Comité consultatif d'urbanisme le 8 janvier 2002;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la Ville de modifier le règlement 2001-1011 concernant la création d'un Comité consultatif d'urbanisme pour l'adapter aux responsabilités actuelles dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville d'avoir un tel Comité pour pouvoir accorder des dérogations mineures, conformément aux articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville d'avoir un tel Comité pour pouvoir exiger dans une zone, lors d'une demande de modification des règlements d'urbanisme, la production d'un plan d'aménagement d'ensemble de cette zone, conformément aux articles 145.9 à 145.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de conserver un tel Comité pour l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés conformément aux articles 145.15 à 145.20 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil tenue le 4 février 2013.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2013-1299.

13.02.97 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle

13.02.98 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

13.02.99

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 52, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier